

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et Patrice SCHWARTZENTRUBER membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs Marie-Lise LHOMET, Gérard FESSELET, Frederic ROUSSE.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Marie-Lise LHOMET à Jean-Claude TOURNIER, Frederic ROUSSE à Cedric PERRIN.

**Assistaient à la séance :**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 10 avril	Jeudi 10 avril	En exercice	41
		Présents	39
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Anissa BRIKH est désignée.

**2014-03-09 Désignation des représentants des la Communauté de Communes Sud Territoire à la SEM Sud Développement**

*Rapporteur : Christian RAYOT*



*Vu la délibération n°2011-06-26,*

*Vu les statuts de la SEM Sud Développement,*

La société est administrée par un conseil d'administration composée de dix administrateurs.

La Communauté de Communes dispose de quatre administrateurs.

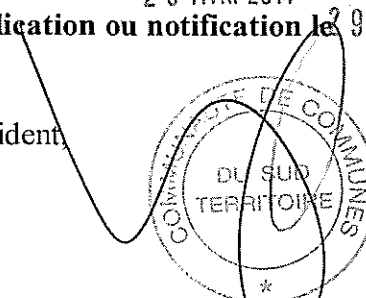
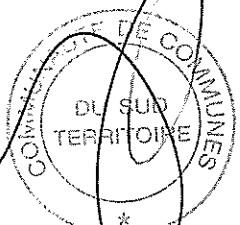
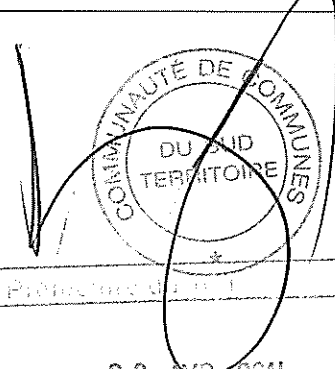
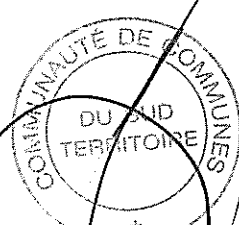
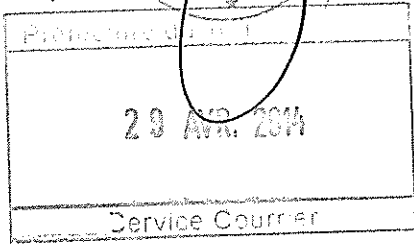
Les statuts stipulent que la présidence de la SEM et la Direction générale sont confiées à une seule et même personne désignée par le conseil d'administration.

Les représentants de la CCST rendront compte des débats et décisions prises au sein de la SEM au minimum deux fois par an au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :**

<u>Représentants</u>
- Christian RAYOT
- Denis BANDELIER
- Pierre OSER
- Bernard LIAIS

- Désigne le Président de la CCST auprès de l'assemblée générale constitutive avec les pouvoirs nécessaires,
- Désigne quatre mandataires représentant la CCST au sein du conseil d'administration de la société et de donner les habilitations nécessaires aux mandataires désignés pour se prononcer au nom de la CCST,
- Autorise le Président de la CCST à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la CCST dans le cas où le conseil d'administration venait à désigner la CCST à cette fonction et accepter toutes fonctions dans ce cadre, notamment celle de Directeur Général,
- Autorise le Président à signer tout document ou tout acte se rapportant aux décisions ci-dessus.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 AVR. 2014</b> <b>Et publication ou notification le 29 AVR. 2014</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p><b>Le Président,</b></p>   
--	---